



Actuellement pour importer au Cameroun, il faut suivre des procédures qui font perdre, d'après de nombreux opérateurs économiques, au moins 20 jours. Le Cameroun veut faciliter le commerce international en réduisant le nombre de jours d'attente grâce aux TIC.

Le Guichet unique des opérations du commerce extérieur (Guce) s'est fixé pour objectif d'importer en sept jours et d'exporter deux jours. La directrice générale des Douanes, Minette Libom li Likeng, par ailleurs Pca du Guce, l'a réaffirmé le 7 août 2012, à Yaoundé, lors de l'ouverture de l'atelier de validation de la conception des systèmes d'information des administrations. Cet objectif passera par la dématérialisation des procédures du commerce extérieur. En clair, il s'agira pour les participants venant des différentes administrations de concevoir des systèmes informatiques et d'organiser les services des différentes administrations intervenant dans le commerce international en vue d'accueillir le nouveau système.

Pour Minette Libom li Likeng, la facilitation des procédures du commerce extérieur est une priorité du gouvernement camerounais. « *Elle doit permettre de restaurer la compétitivité du*

port de Douala qui constitue un enjeu important dans la sous région d'Afrique centrale », affirme-t-elle.

Les bénéfices de la dématérialisation des procédures pour les acteurs du commerce international et pour l'Etat seront intéressants. « *La facilitation du commerce procure au gouvernement et aux entreprises des avantages directs, à savoir une augmentation des recettes fiscales, une efficacité économique renforcée, une accélération du développement économique, une sécurité et une protection accrue de la société, une livraison plus rapide des marchandises et une réduction des délais et des coûts* », indique-t-elle.

C'est pourquoi elle invite à l'adoption d'une vision globale et partagée des procédures qui devrait permettre aux administrations d'intégrer les différentes problématiques qui leur sont propres et d'élaborer des plans d'action sectoriels en vue de la conduite du changement vers la dématérialisation et la modernisation.

La directrice générale des Douanes affirme que la conception des systèmes d'information des administrations vient ainsi compléter le dispositif déjà en place qui permettra à la longue de fournir aux administrations un environnement informatique propice au bon déroulement des formalités du commerce extérieur de manière électronique.

Ce projet de dématérialisation des procédures s'inscrit dans le programme Facilitation du

transport et transit en zone Cémac (FASTRC) soutenu par la Banque mondiale.